

L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie

Déclaration du groupe Outre-mer

À une époque où le keynésianisme était encore à la mode, la France s'est dotée d'une politique d'investissement public ambitieuse et d'excellentes infrastructures de réseaux. Mais peut-on encore aujourd'hui vanter la qualité de ces infrastructures ? Devant leurs coûts d'entretien et de fonctionnement, il a été décidé de les ouvrir largement à la concurrence ou à la privatisation. La crise sanitaire d'abord et celles qui suivront nous obligent à nous interroger sur le rôle de l'État et plus que jamais sur nos choix d'investissements.

Au regard des défis que notre pays doit relever contre les émissions de gaz à effet de serre et en faveur de la croissance verte, l'enjeu consiste alors à investir substantiellement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports durables. L'objectif est alors double car il faut à la fois définir les projets nouveaux tout en améliorant l'existant.

Outre-mer, l'isolement, l'insularité et les retards de développement sont déterminants dans les choix qui doivent guider l'action et les choix de l'État.

Les enjeux liés aux transports et à la mobilité revêtent une acuité particulière car il n'existe pas à ce jour d'organisation suffisante de transports collectifs dans des territoires fortement dépendant des véhicules individuels. De plus, la crise de l'aérien qui va s'intensifier au fil des mois à venir risque de fragiliser le principe de continuité territoriale.

L'accès aux télécommunications à des tarifs abordables a longtemps été un facteur d'inégalités dans les Outre-mer. Aujourd'hui, la couverture, l'offre et la qualité du service varient énormément d'un territoire à l'autre. Si la Réunion est la région la plus fibrée de France, que dire de la Guyane, de Mayotte qui sont de véritables zones blanches.

Le système électrique s'avère également trop souvent défaillant. Contrairement à la France hexagonale, les Outre-mer disposent de systèmes électriques d'une qualité inférieure à celle du réseau continental et par ailleurs dans des « Zones Non Interconnectées » (ZNI) qui suppose l'appui de moyens de production situés hors de leur territoire. Se pose aussi la question des tarifs de l'électricité notamment en Polynésie française qui ne bénéficie pas des fonds de péréquation.

Bien que cet avis ne traite pas de ce sujet, il faut aussi mettre l'accent sur d'autres infrastructures telles que l'assainissement à Mayotte ou l'eau aux Antilles. Aujourd'hui encore, sur certains territoires français de nombreux habitants n'ont pas ou très peu accès à l'eau courante.

L'investissement dans des infrastructures de réseaux permettrait à la fois de mener une véritable politique de rattrapage tout en donnant véritablement les moyens à ces territoires de s'engager vers un développement durable.

Toutefois, comment résoudre une équation dont l'objectif consiste à investir d'une part massivement dans des politiques de rattrapage nécessaire au développement de ces territoires tout en ayant d'autre-part des finances locales asphyxiées ? Par anticipation, la relance des activités dans les Outre-mer devra redonner des marges de manœuvres aux collectivités ultramarines pour qu'elles puissent s'engager dans des politiques d'investissement. Le groupe de l'Outre-mer le dit avec force au Gouvernement, l'amputation de 30 % des recettes fiscales par la suppression de l'Octroi de mer aggravera davantage la situation qu'elle ne l'améliorera.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.